

Initiatives ministérielles

l'aide sociale. J'ai expliqué qu'elles en étaient les conséquences dans le domaine de l'aide sociale et il en est de même dans le domaine de l'enseignement, monsieur le Président.

[Français]

Le taux de criminalité, monsieur le Président, lorsque les gens sont dans la misère, a tendance à augmenter. Lorsque les gens sont dans le besoin, on voit malheureusement des effets qui souvent ne sont pas souhaitables.

Alors, en terminant, je demande au gouvernement de retirer le projet de loi, il est encore temps, et de cesser d'être partisan et de penser pour un moment au bien de la population canadienne.

[Traduction]

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, je n'ai pas besoin de vous dire que c'est un jour historique pour notre pays. On vient de donner le branle aujourd'hui à une nouvelle ronde de négociations constitutionnelles, et nous nous accordons tous à la Chambre pour espérer que cette toute nouvelle ronde aboutisse à un heureux dénouement et à un règlement équitable, un règlement qui soit satisfaisant pour tous les Canadiens d'un océan aux deux autres, de sorte que nous puissions cheminer vers des jours meilleurs et plus radieux.

À en juger d'après toutes les mesures objectives, d'après tous les critères, le Canada est un pays formidable. Oui, un pays formidable. Et cela surtout parce que nous avons une solide tradition de solidarité. Il suffit de songer à certaines de nos réalisations depuis, disons, la Seconde Guerre mondiale, que ce soient les allocations familiales, l'assurance-chômage, les pensions de vieillesse, le Régime de pensions du Canada, l'assurance-maladie et d'autres encore. Tous ces programmes dénotent une excellente qualité chez les Canadiens, la solidarité: le partage de nos ressources et de notre richesse. C'est une des principales raisons qui font du Canada un pays aussi formidable. Si nous continuons à observer cette tradition de bonté et de solidarité, l'avenir de notre pays sera assuré et il demeurera un des meilleurs pays dans le monde.

• (1550)

Mais je suis inquiet, monsieur le Président. Je suis inquiet parce que je vois un programme conservateur, un mal conservateur détruire lentement mais sûrement cette grande tradition de solidarité dans notre pays. La

mesure à l'étude, le projet de loi C-32, qui imposerait un plafond de 5 p. 100 au RAPC, ou pour m'exprimer autrement, aux programmes sociaux relevant du Régime d'assistance publique du Canada, est symptomatique de ce que j'appelle le mal conservateur, symptomatique du programme conservateur.

Il ne fait absolument aucun doute que le gouvernement actuel qui, soit dit en passant, est le plus à droite que le pays ait jamais connu, suit un programme tout tracé. En bref, c'est un programme qui comprime et entrave l'appareil gouvernemental, un programme par lequel certaines des responsabilités traditionnelles du gouvernement sont transférées au secteur privé.

Le gouvernement s'y emploie de bien des manières. Dans certains cas, il s'est déchargé de ses responsabilités sur le marché. Un des meilleurs exemples est l'Accord de libre-échange, un accord bilatéral conclu avec les États-Unis, un traité international qui démocratise vraiment le pays. Il nous empêche de nous attaquer à des problèmes économiques nationaux très graves, car ces responsabilités ont été enlevées au secteur public, aux citoyens, et transférées au secteur privé, au marché. Le marché, comme vous le savez bien, monsieur le Président, n'est vraiment pas si démocratique, et je ne m'attends même pas qu'il le soit. On n'a certes pas le genre de justice que la plupart des Canadiens voudraient du marché. Pour obtenir justice, on se tourne vers les institutions démocratiques.

L'Accord de libre-échange n'est qu'un exemple. Nous avons vu le gouvernement détruire lentement notre tradition de solidarité par d'autres moyens. Regardez comment il réduit les paiements de transfert aux provinces. Les paiements de transfert sont un exemple de partage, le gouvernement fédéral faisant face à ses responsabilités, prenant ses responsabilités au sérieux et fournissant de l'aide à toutes les provinces, partageant la richesse, partageant nos ressources.

Mais voilà que depuis quelques années il réduit ces transferts de fonds aux provinces. On peut être absolument certain que bon nombre de ces provinces, sinon toutes, ne seront pas capables d'absorber ces réductions. Elles se déchargeront à leur tour de leurs responsabilités sur les municipalités. Ces dernières n'ont absolument aucun autre recours et les services très précieux qui étaient offerts grâce à ces paiements de transfert disparaîtront.